

DEC182957DR08

Décision portant nomination de M. Merhad TARIGHI aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant M. Yannick POUILLOUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7285 en date du 22/11/2018 ;

Considérant que M. Merhad TARIGHI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 10 et 11 décembre 2015 et 1, 2 et 3 février 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Merhad TARIGHI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, à compter du 1^{er} octobre 2018.

M. Merhad TARIGHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Merhad TARIGHI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2018

Le Directeur d'unité
M. Yannick POUILLOUX

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN